

Paudex, le 23 octobre 2013

## USPI INFO n° 19/2013

### **Politique : Le Conseil fédéral facilite l'accès aux terrains à bâtir pour la construction de logements d'utilité publique**

**Lors de sa séance du 23 octobre 2013, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'Ordonnance encourageant le logement à loyer ou à prix modérés. Grâce à cette modification, les maîtres d'ouvrage d'utilité publique pourront demander des prêts à taux préférentiel non seulement pour investir dans des constructions, mais également pour acquérir des terrains.**

La modification de l'Ordonnance encourageant le logement à loyer ou à prix modérés vise à renforcer le soutien apporté aux investisseurs d'utilité publique, qui offrent des logements à prix avantageux. En vertu de la loi fédérale sur le logement, la Confédération encourage la construction de logements d'utilité publique en cautionnant des emprunts de la Centrale d'émission pour la construction de logements (CCL) et en approvisionnant le fonds de roulement avec des prêts. Sous certaines conditions, des prêts préférentiels provenant de ce fonds peuvent désormais être accordés pour l'acquisition de terrains à bâtir appropriés et non plus seulement pour la construction, la rénovation et l'acquisition de logements.

La modification de l'ordonnance ci-jointe prendra effet le 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elle s'inscrit dans le train de mesures de la politique du logement adoptée par le Conseil fédéral le 15 mai 2013.

**UNION SUISSE DES PROFESSIONNELS  
DE L'IMMOBILIER**

Le secrétaire



Frédéric Doyat

Annexe : ment.